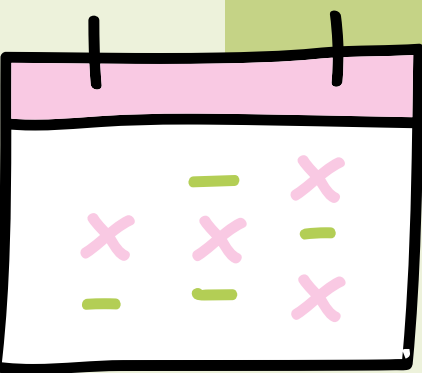


Temps partiel  
thérapeutique

# Comment fonctionne le temps partiel thérapeutique en cas de cancer ?



## Le temps partiel thérapeutique, c'est quoi ?

C'est un dispositif qui permet de reprendre son travail progressivement après une période d'arrêt de travail pour des raisons de santé.

Vous pouvez aussi en bénéficier si votre état de santé nécessite de réduire votre temps de travail, même sans avoir été en arrêt à temps complet précédemment.

## Combien de temps peut-il durer ?



### Pour les salariés du secteur privé

La loi ne fixe **pas de durée maximale**, mais vous devez avoir des droits ouverts pour toucher les indemnités journalières.

#### ➔ Dans le cas d'une Affection de Longue Durée (ALD)

Les indemnités journalières peuvent être versées **jusqu'à 3 ans**. En cas de temps partiel thérapeutique, cette période de 3 ans **peut-être prolongée d'un an**.



### Pour les fonctionnaires

Il dure **1 an maximum**. La reprise du travail doit se faire au moins à 50% du temps habituel.



### BON À SAVOIR

Les indépendants peuvent aussi bénéficier d'un temps partiel thérapeutique. Pour cela, il doit être précédé d'un arrêt à temps complet indemnisé.

## Quelles démarches pour l'obtenir ?

**1 Prenez rendez-vous avec votre médecin traitant.** Il évaluera votre état de santé et prescrira le pourcentage d'activité approprié (50 %, 70 %, etc.).

**3 Envoyez la prescription médicale et l'accord de votre employeur à votre organisme de Sécurité sociale.** Cette étape est essentielle pour que le service médical de la sécurité sociale valide la poursuite du versement des indemnités journalières.



**2 Transmettez votre demande à votre employeur** afin d'obtenir son accord écrit.

**4 Effectuez une visite de pré-reprise ou un entretien avec la médecine du travail.**

## VOTRE EMPLOYEUR PEUT-IL REFUSER

## VOTRE TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE ?

L'employeur peut le refuser seulement si cela perturbe le fonctionnement de l'entreprise. **Le refus doit être expliqué par écrit.**

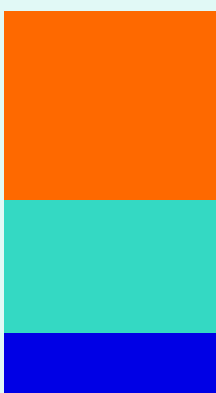


## Quelle rémunération lors d'un temps partiel thérapeutique ?



### CAS 1

**Mme MICHEL** | salariée, débute le temps partiel thérapeutique le 1<sup>er</sup> février 2025 à 50 % du temps.



#### SALAIRE FÉVRIER

➔ **50 %** de son salaire

➔ **+** indemnités journalières de la sécurité sociale pour les jours non travaillés

➔ **+** éventuel complément de salaire selon la convention collective.



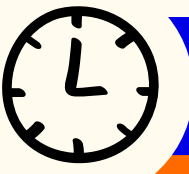
### CAS 2

**M. LANGLOIS** | fonctionnaire, débute le temps partiel thérapeutique le 1<sup>er</sup> janvier 2025 à 50 % du temps.



#### SALAIRE JANVIER

**100 %** de son traitement indiciaire  
➔ **+** primes et indemnités.



## FOCUS SUR

## L'ESSAI ENCADRÉ

C'est une **période d'essai de 14 jours maximum**, fractionnable et renouvelable une fois, qui permet d'évaluer la possibilité d'une **reprise progressive du travail** pendant un arrêt maladie.

Durant ce test, la personne **ne perçoit que les indemnités journalières de la Sécurité sociale, sans salaire complémentaire.**

### Renseignez-vous

auprès de votre service des ressources humaines et de votre caisse d'assurance maladie



3646



ameli.fr

### La Ligue contre le cancer vous accompagne



**Numéro vert 0800 940 939**  
Écoute, aide, soutien



**Mes droits, mes démarches**  
ligue-cancer.net/mes-droits-mes-demarches